Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 95 (1987)

Artikel: La Réforme au Pays-d'Enhaut
Autor: Favez, Pierre-Yves
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-70321

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Réforme au Pays-d'Enhaut*

PIERRE-YVES FAVEZ

L'introduction de la Réforme au Pays-d'Enhaut se produit une vingtaine d'années après la Dispute de Lausanne de 1536 dont l'issue prévue avait amené Berne à imposer le protestantisme victorieux dans ses nouvelles terres romandes. Cet événement en est donc bien sûr une conséquence; mais il revêt également un intérêt particulier dans la mesure où il arrive à un moment où les frontières religieuses sont pratiquement fixées en Suisse pour quelques siècles, et il se réalise dans le dernier territoire acquis par la Berne d'Ancien Régime, en application des édits de Réformation publiés après la Dispute les 19 octobre et 24 décembre 1536[1].

Il ne s'agira pas ici d'en cerner tous les tenants et aboutissants politiques, religieux et autres, d'autant qu'une thèse soutenue à Fribourg il y a 25 ans a déjà fouillé ce sujet[2]. Ce travail plus modeste se limitera à essayer de suivre une évolution, le passage d'une religion à une autre, de tenter de saisir une perception populaire au travers des éléments qui nous sont parvenus, en traitant successivement de la Haute-Gruyère catholique, de la transition amenée par la banqueroute du comte de Gruyère et l'imposition de la Réforme par le nouveau maître bernois, et enfin de l'implantation du protestantisme, des résistances qu'il rencontra et des succès qu'il remporta au travers des moyens employés.

---

* Intervention au *Colloque sur la Dispute de Lausanne* organisé par la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, présentée le 30 septembre 1986.

[1] ACV, Ba 1, fo 53-54v et 54v-60; Ba 14/1, fo 1-5; cf. MICHEL CAMPICHE, *La Réforme en Pays de Vaud, 1528-1619*. Lausanne 1985, p. 145, 321-332.

[2] JOSEF GUNTERN, *Die Protestantisierung der Landschaft Saanen 1555/56*, Fribourg 1961, XI + 132 p. (contient quelques erreurs d'ordre secondaire).

1. La Haute-Gruyère catholique

1.1. *L'organisation ecclésiastique*

La Haute-Gruyère comprenait la partie supérieure de la vallée de la Sarine au-delà du défilé de la Tine, soit, en remontant, le Pays-d'Enhaut d'expression française et le Gessenay (en allemand Saanen) de langue allemande. Avant la Réforme, cette région n'était composée que de trois paroisses. La plus ancienne, antérieure à la fondation du prieuré de Rougemont au XIe siècle, était Château-d'Œx[3], dont dépendaient les chapelles filiales de Rossinière et de L'Etivaz. Venaient ensuite la paroisse de Rougemont, apparemment constituée au XIIe siècle, et enfin celle de Gessenay, probablement de la même époque[4], avec ses filiales de Gstaad, Gsteig (ancien nom français: Le Châtelet) et Lauenen (ancien nom français: La Lauvine).

Le centre spirituel de la Haute-Gruyère était le prieuré clunisien de Rougemont, fondé entre 1073 et 1085 par la famille comtale de Gruyère qui en possédait l'avouerie. Le prieur avait le droit de présentation des trois curés, choix qu'entérinait l'évêque de Lausanne. Cet établissement monastique n'eut jamais un personnel considérable, étant composé, outre le prieur, de deux moines dont l'un exerçait les fonctions de sacristain; la seule et courte exception fut un troisième moine de 1342 à 1350. Le curé de Rougemont et quelques chapelains et clercs gravitaient autour de l'institution qui paraît avoir périclité au XVIe siècle: il n'est pas certain qu'il y ait eu des moines jusqu'au bout et, dès 1498, les prieurs, le dernier étant Pierre de Gruyère, furent commendataires et n'y passèrent donc qu'occasionnellement. Mentionnons en passant que ce prieuré eut temporairement une imprimerie, la cinquième connue de Suisse, quand le moine Henri Wirczbourg de Vach y imprima

---

[3] Cf. Paul Aebischer, *La Pancarte de Rougemont*, dans *RHV* 28, 1920, p. 2-16, repris dans *Rougemont. 9e Centenaire, 1080-1980*, Lausanne 1980 (BHV 65) [= *Rougemont*], p. 17-21, 225-230. La Pancarte de 1115 confirme des donations antérieures.

[4] Elles sont toutes deux mentionnées dans le pouillé de 1228: *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, éd. Charles Roth, Lausanne 1948 (MDR 3/3), p. 17.

en 1481 une édition remaniée du *Fasciculus Temporum* de Werner Rolewinck[5].

Ajoutons, pour compléter ce bref tour d'horizon, que, sur la fin de son existence, soit après 1536, le comté de Gruyère eut pour lui un vicaire général au spirituel délégué par l'évêque de Lausanne exilé: ce furent d'abord Pierre Grimion, mentionné en 1541/1542, puis le protonotaire et prieur de Rougemont (entre autres fonctions) Pierre de Gruyère, de la famille comtale, cité comme tel en 1545/1546 et 1548[6].

1.2. *Les comtes, piliers du catholicisme*

Au milieu du XVIe siècle, le comté de Gruyère se trouvait coincé entre deux puissants voisins, les Etats de Berne et de Fribourg, dont l'un avait opté pour la Réforme alors que l'autre était décidé à conserver la religion ancestrale. Les derniers comtes, s'ils étaient combourgeois des deux cités, n'en restaient pas moins fermement attachés à la foi de leurs pères. Ainsi Jean, comte de 1514 à 1539, participa-t-il à la condamnation des luthériens par les Etats de Vaud de 1529 et menaça-t-il ceux d'entre eux qui se trouveraient dans sa seigneurie d'Oron de trois estrapades de corde, puis du bûcher s'ils demeuraient irréductibles, ce qui lui valut une double et ferme intervention de Berne en janvier 1530[7]. Après la conquête de 1536, le comte Jean se vit contraint de prêter hommage au nouveau maître bernois pour ses possessions vaudoises, le 17 mai 1537; mais, s'il conserva ses biens, il dut accepter à contrecœur l'établissement de la Réforme sur ces territoires extérieurs à son comté et admettre notamment «d'entretenir et soudoyer» deux prédicants à Aubonne dont il était baron[8].

Quant à son fils et successeur, le fameux Michel, il n'approuva aucunement la Réforme. Mais, sans doute parce que ce ne fut jamais vraiment nécessaire, et peut-être aussi pour ne pas trop déplaire à

---

[5] Sur ce prieuré, voir en dernier lieu PIERRE-YVES FAVEZ, *Rougemont*, dans *Helvetia Sacra* III/2, Bâle, à paraître.

[6] J[ean]-J[oseph] HISELY, *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, t. 2, Lausanne 1869 (MDR 1/23), p. 591, 598 et 603.

[7] A[imé]-L[ouis] HERMINJARD, éd., *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, t. 2, Genève-Paris 1868, p. 225-226 et 229-230.

[8] J.-J. HISELY, *op. cit.*, p. 261-262 et 272.

Berne dont le voisinage était redoutable, il ne publia aucun édit relatif au protestantisme dans son comté. Seules apparaissent dans quelques documents, qui du reste n'émanaient pas de son autorité, quelques lamentations au sujet des progrès de l'hérésie qui avait chassé son évêque de Lausanne[9]. Il est vrai que ces progrès ne firent qu'effleurer la Gruyère.

1.3. *Une population profondément catholique*

A l'instar de leur seigneur, les sujets du comte, et notamment les gens du Pays-d'Enhaut, manifestaient un attachement certain à leur religion. Vers la fin du XVe siècle, un mouvement général de dévotion populaire provoqua de nombreux legs et donations pies pour la création de nouveaux autels ou chapelles. Grâce à cet élan de générosité, les habitants de Rossinière et Cuves, représentés par 59 fidèles, fondèrent un autel voué à saint Antoine en 1495, les paroissiens de Château-d'Œx une chapelle dite de la Sainte-Croix en 1499, les patriotes de Rougemont, représentés par 88 personnes, une chapelle Saint-Michel sur les ossements des morts en 1511[10]... On les voit également à l'occasion exiger du prieur ou du curé un accomplissement strict de ses devoirs, spécialement en ce qui concerne les offices: ainsi Antoine de Guidalard, un Véronais, lors d'une prestation de serment inaccoutumée en entrant en possession de son prieuré de Rougemont en 1482, énuméra-t-il les divers points qu'il s'engageait à respecter[11]; et le curé de Château-d'Œx, Claude Garson, devra même passer convention avec ses fidèles en 1493, convention qui précisait soigneusement chacun de ses devoirs[12]! Le pape Léon X mit la communauté de Rossinière et Cuves au bénéfice d'une indulgence en 1519 à l'occasion de la quête en faveur de la basilique Saint-Pierre de Rome menée en Suisse par le Frère Bernardin Samson, de l'Ordre des frères mineurs[13]. La liste

---

[9] J.-J. Hisely, *op. cit.*, p. 595 et 598.

[10] André Gétaz, *Le Pays-d'Enhaut sous les comtes de Gruyère*, Château-d'Œx 1949, p. 73, 77 et 85-87.

[11] *Idem*, p. 82-83.

[12] *Idem*, p. 70-71; cf. ACV, C XX 323/4. L'acte est ratifié par l'évêque de Lausanne.

[13] ACV C XX 324/1: traduction inachevée de la bulle du 28 août 1519, AC Rossinière, H 8 (d'après les inventaires ACV, Ai 7/1 et 2).

pourrait se poursuivre, mais bornons-nous à préciser que les donations pies continuèrent à être assez nombreuses au XVIe siècle[14].

Quant à ceux de Gessenay, ils refusèrent catégoriquement le 26 décembre 1527 de se rendre à la Dispute de Berne où ils avaient été invités et manifestèrent le 16 novembre 1528 leur ferme intention de rester fidèles à l'ancienne foi[15].

Et à l'heure où Berne paraît vouloir s'emparer du comté par la force, les Gruériens s'inquiètent, confirment leur croyance et requièrent l'aide de Fribourg en 1539 — c'était l'époque de la succession du comte Jean[16]. Quelques années plus tard, le recruteur Albert Rosin écrit au nonce Jérôme Franco, le 25 avril 1542, que ceux de Gessenay, de Rougemont et de tout le comté de Gruyère préféreraient mourir plutôt que d'être soumis à Berne[17].

Au moment donc où le bouleversement s'approche inexorablement, tout indique un attachement profond et apparemment sans faille des Hauts-Gruériens au système religieux en place.

2. La Réforme

2.1. *Les premières atteintes*

Mais si l'immense majorité des montagnards faisaient bloc dans leur fidélité au catholicisme, une première et minuscule fissure se fait jour rapidement. Le premier sympathisant connu de la Réforme au Pays-d'Enhaut est un certain Claude Favrod de Château-d'Œx. Alors qu'il avait environ 50 ans, il n'hésita pas à se porter au secours de Farel en danger lorsque ce dernier réformait Ollon et Aigle en 1527-1528. Près de 30 ans plus tard, il manifestera, avec quelques autres, le désir de revoir le réformateur qui,

---

[14] Cf. ACV, IB 328/2-16 (1496-1534).

[15] *Aktensammlung zur Geschichte der Berner Reformation 1521-1532*, Berne 1923, t. 1, p. 551-552, et t. 2, p. 903-905.

[16] J. Guntern, *op. cit.*, p. 23.

[17] Caspar Wirz, *Akten über die diplomatischen Beziehungen der römischen Curie zu der Schweiz, 1512-1552*, Bâle 1895, p. 370.

[18] Lettre de Viret à Farel, 1er février 1556, citée par [Olivier Perrot], *La Vie de M^e. Guillaume Farel, pasteur et réformateur de l'Eglise de Neufchastel en Suisse*, (S.d. — avant 1669), p. 228 (BCU/Lausanne-Dorigny, J 630: copie moderne). Autre copie: Musée Historique de la Réformation, Genève (= MHR), coll. Herminjard, 1553-1556, 479. A. Gétaz, *op. cit.*, p. 124.

nous le verrons, accédera à cette requête[18]. C'est là le premier indice d'un petit noyau favorable aux idées nouvelles dans cette région, sans doute progressivement constitué, mais qui restera incontestablement minoritaire et discret jusqu'en 1556.

En adoptant la Réforme, Berne tenta une première approche officielle en invitant ses combourgeois de Gessenay à participer à la Dispute de Berne et à se tourner vers la nouvelle doctrine (1527-1528): nous avons déjà vu son échec. Survinrent alors quelques frictions entre prédicants et prêtres. Quand Guillaume Farel traversa le comté de Gruyère pour se rendre d'Aigle à Morat au début de 1530, il fut vivement pris à partie par le vicaire de Saint-Martin-de-Vaud, domp Aymo; Berne éleva alors une protestation auprès du comte Jean, se plaignant par la même occasion d'Antoine Bornet, vicaire de Rougemont, qui avait prononcé des «paroles infâmes» contre LL.EE. et Farel. Le même Antoine Bornet, dit alors vicaire de Château-d'Œx ou amodiateur du curé, est convoqué l'année suivante à Berne pour s'être attaqué verbalement au prêcheur d'Ormont-Dessus[19]. En 1533, c'est Hans Offletter, prêtre à Gsteig, qui se plaint auprès de son cousin Pierre de Praroman, banneret de Fribourg, des empiétements de Jean Hollard, ancien doyen de Fribourg et présentement prédicant à Ollon, lequel venait prêcher chez lui[20].

Il est à relever qu'en 1536 aucun prêtre ou religieux du comté de Gruyère ne daigna se rendre à la Dispute de Lausanne malgré l'invitation dont ils avaient été l'objet[21].

Durant la vingtaine d'années qui suivit, aucun fait marquant n'est à signaler. Si Berne avait demandé au comte la libre prédication de l'Evangile dans ses Etats en tant que combourgeois en 1530[22], ce dernier s'était bien gardé de l'accorder. Apparemment, Berne ne tenta pas de pousser davantage dans cette direction: elle attendait son heure en se bornant à maintenir une pression politique, notamment lors de la succession du comte Jean en 1539, ainsi qu'en 1542[23]. Quant au petit groupe de sympathisants qui existait

---

[19] A.L. Herminjard, *op. cit.*, p. 233-234, 382-383.
[20] J. Guntern, *op. cit.*, p. 60.
[21] *Les actes de la Dispute de Lausanne, 1536*, Neuchâtel 1928, p. 443.
[22] A.L. Herminjard, *op. cit.*, p. 226 — cf. p. 229-230.
[23] J. Guntern, *op. cit.*, p. 23-25.

avant 1555/1556, il ne paraît pas avoir été poursuivi pour ses idées, soit parce qu'il ne s'était pas montré ouvertement, soit par crainte de provoquer une intervention bernoise, soit encore parce que certains d'entre eux s'étaient expatriés pour pouvoir vivre librement leur foi, tel le tailleur Jakob Sumi, de Gessenay, qui s'était installé à Berne où il était connu pour ses vastes connaissances de passages bibliques[24].

2.2. *Banqueroute du comte et prise en main par Berne*

La désastreuse gestion de Michel l'avait entraîné à accumuler les dettes, tant et si bien qu'il finit par se trouver acculé et en état de cessation de paiement. Sa faillite fut prononcée le 9 novembre 1554. Berne et Fribourg, après avoir désintéressé les autres créanciers du comte, se partagèrent ses terres une année plus tard, le 6 novembre 1555, la Basse-Gruyère allant à Fribourg et la Haute à Berne, laquelle en fit le bailliage de Gessenay[25]. La première difficulté pour LL.EE. fut de trouver un bailli! Ulrich Koch, qui venait de quitter sa charge de bailli d'Echallens, élu le 22 novembre 1555, se récusa en effet[26]. La *Chronique de Rougemont* précise qu'à Berne personne ne voulait de cet emploi «à cause non seulement de la rusticité de ce peuple, mais semblant qu'il estoit imbu d'idolâtrie il paroissoit difficile de la lui faire quitter»[27]. La *Chronique de Château-d'Œx* donne le même motif[28]. Ce fut finalement Jean-Rodolphe de Graffenried qui fut choisi, le 24 novembre 1555. Cette élection

---

[24] J. GUNTERN, *op. cit*, p. 60.

[25] Sur cette banqueroute, cf. not. HERMANN RENNEFAHRT, *Der Geltstag des letzten Grafen von Greyerz*, dans *Revue d'histoire suisse* 22, 1942, p. 321-404; MARTIN H. KÖRNER, *Solidarités financières suisses au seizième siècle*, Lausanne 1980 (BHV 66), not. p. 150-151, 267-268, 405-406.

[26] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 71-72.

[27] *Chronique de Rougemont*, dans *RHV* 16, 1908, p. 156. — Cette chronique recueillie «sur quelques mémoires qui en ont esté trouvés» a été compulsée par Abraham Dapples, pasteur de Rougemont, lors de la restauration du premier registre de baptême de cette paroisse en juillet 1673 et s'y trouve insérée à son début (ACV, Eb 118/1), où elle a été continuée jusqu'en 1712. Recopiée par la suite dans un registre déposé à la cure de Rougemont, elle a été complétée jusqu'à nos jours (1980). Une publication abrégée en a été faite par EUGÈNE MOTTAZ sur communication du colonel Rivett-Carnac, alors propriétaire du château de Rougemont, dans *RHV* 16, 1908, p. 155-159.

[28] HENRI THÉLIN, *Une chronique de Château-d'Œx*, dans *RHV* 4, 1896, p. 57.

revêtait un caractère exceptionnel, car il n'entrait pas dans les habitudes de Berne de nommer bailli un banneret[29]. Elle ne fut cependant pas mauvaise, puisque le nouveau préfet gouverna «ce peuple deux ans avec patience, douceur et prudence»[30].

Jean-Rodolphe de Graffenried s'apprêtait à gagner le lieu de sa nouvelle charge quand on apprit à Berne qu'un mouvement populaire s'était produit à Gessenay. En effet, non seulement les gens du pays se trouvaient dans la perspective d'être contraints de changer de religion, mais ils se voyaient également dans l'obligation de renoncer à un rêve d'indépendance longtemps caressé[31]. Berne envoya alors, le 19 décembre 1555, une délégation au sein de laquelle figurait l'avoyer Jean-François Naeguely. Ces envoyés parvinrent à calmer les esprits et à rétablir l'ordre[32].

Le bailli de Graffenried gagna son poste le 20 décembre 1555 en compagnie de la délégation. La veille, le prieuré avait été supprimé par décret[33]. D'après la *Chronique de Rougemont*, les moines et les prêtres de la contrée se seraient enfuis le 25 décembre. On s'attaqua alors au grand nettoyage des lieux de culte: autels dérochés, croix abattues, statues brûlées auprès des églises et «temples répurgés de tout ce qui sert à l'idolâtrie». Les chroniques de Château-d'Œx et de Rougemont précisent que ce fut Jean-Jacques de Watteville qui en dirigea les opérations après avoir fait prêter serment de fidélité au peuple[34]. Sans nul doute, Berne s'avançait beaucoup en assurant à Pierre Viret le 30 décembre que les Hauts-Gruériens avaient d'eux-mêmes nettoyé leurs temples des idoles[35]! Il est toutefois à noter que si nombre de Hauts-Gruériens virent avec peine cette action iconoclaste, les partisans des idées nouvelles durent y parti-

---

29 J. Guntern, *op. cit.*, p. 72; cf. Abraham Ruchat, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, 2e part., t. 6, Lausanne 1836, p. 166: «On le fit pour lui faire plaisir, parce qu'il le souhaita.»

30 *RHV* 16, 1908, p. 156; cf. *RHV* 4, 1896, p. 57.

31 J[ean]-J[oseph] Hisely, *Histoire du comté de Gruyère*, t. 2, Lausanne 1857 (MDR 1/11), p. 498-501.

32 J. Guntern, *op. cit.*, p. 73-74.

33 *Idem*, p. 88.

34 *RHV* 4, 1896, p. 57; 16, 1908, p. 155-156.

35 MHR, coll. Herminjard, 1553-1556, 465 (copie d'un ms Tronchin), cité partiellement par Jean Barnaud, *Pierre Viret, sa vie et son œuvre (1511-1571)*, Saint-Amans 1911, p. 397.

ciper avec zèle, comme cela avait été le cas ailleurs dans le Pays de Vaud[36].

Quelques pièces échappèrent à l'ardeur destructrice. Lors d'une réfection de l'église de Château-d'Œx, on découvrit dans une cavité quelques ossements, deux statues provenant d'un reliquaire et un couvercle: il pourrait s'agir des reliques de saint Donat (ou considérées comme telles) ainsi protégées de la destruction[37]. Par ailleurs, toutes les statues ne furent pas brûlées: plusieurs furent jetées à l'eau. C'est au bord d'un torrent qu'un Geneyne de Château-d'Œx trouva une statue de la Vierge provenant d'une chapelle de l'église Saint-Donat d'Œx, statue qu'il emporta à Grandvillars où il s'établit. Elle resta dans la famille jusqu'en 1822, quand Jean-Baptiste Geneyne la déposa dans l'église du lieu où elle est encore aujourd'hui[38].

La tradition rapporte divers faits de ce genre. Les gens de Lessoc auraient ainsi repêché le saint Laurent jeté à la Sarine par ceux de Rossinière et l'auraient placé à côté de leur saint Martin[39]. Une statue en bois représentant Notre-Dame-de-Compassion aurait été amenée par un étranger venant du Gessenay à Scherwyl, près de La Roche, où une chapelle fut ensuite construite; cette statue n'existe plus, ayant été remplacée en 1806[40].

2.3. *Les premiers réformateurs*

Après avoir fait place nette et purgé les édifices religieux de leur matériel cultuel, il fallut s'occuper d'instruire la population, de lui

---

[36] *Mémoires de Pierrefleur*, éd. Louis Junod, Lausanne 1933, p. 31, 37, 114, 126, 129-130 et *passim*. — Ajoutons que, comme l'a constaté Mme Fontannaz, «pour encourager le zèle iconoclaste, le bailli eut à dépenser quelques florins en main-d'œuvre et en collations dans les auberges», et que cette opération revint à 47 florins, MONIQUE FONTANNAZ, *L'église et le château de Rougemont*, dans *Rougemont*, p. 147 et 240 n. 52.

[37] M. CAMPICHE, *op. cit.*, p. 254.

[38] APOLLINAIRE DELLION, *Dictionnaire historique, statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, t. 5, Fribourg 1886, p. 551-552; EUG[ène] ROCH, *Les familles bourgeoises de Château-d'Œx*, dans *Le Progrès*, Château-d'Œx, 37, 1913, n° 20, 12 mars, p. 2. M. Paul Chollet, curé de Grandvillars, a confirmé au téléphone le 23 septembre 1986 la présence de cette statue dans son église.

[39] E. ROCH, *loc. cit.*

[40] A. DELLION, *op. cit.*, t. 7, Fribourg 1891, p. 170.

faire connaître et assimiler la nouvelle doctrine. Berne attachait une grande importance à cette question; c'est pourquoi elle détacha dans ce but ses meilleurs prédicateurs et les fit assister de pasteurs venus des régions voisines qui se chargèrent du premier «défrichage». Dès le 20 décembre 1555, Béat Herdi, prédicant de Zweisimmen, vient prêcher dans le Gessenay; il sera assisté trois jours durant par le pasteur de La Lenk[41]. A la même date, Jean de Tournay, prédicant d'Aigle, se rend au Pays-d'Enhaut; il prêchera à Rougemont et ailleurs jusqu'en janvier[42].

Pour superviser et approfondir ce travail, Berne délégua ses deux principaux prédicateurs. Le 27 décembre, elle chargea son doyen Jean Haller de s'occuper du Gessenay et, le 30, Pierre Viret, premier pasteur de Lausanne, du Pays-d'Enhaut[43]. Le bailli devait leur procurer un logement: Béat Herdi n'avait alors d'autre solution que de loger à l'auberge[44]. Les deux réformateurs devaient se consulter sur l'avancement de leur œuvre et trouver des pasteurs à proposer, Viret pour Château-d'Œx et Rougemont, Haller pour le Gessenay.

C'est le 3 janvier 1556 que Haller gagna Gessenay, où il séjourna un mois durant[45]. Il appréhendait ce travail au sein d'une «population rebelle et vulgaire», selon son expression. «Pour nettoyer cette écurie d'Augias», écrivait-il le 23 décembre 1555, «il faudrait plusieurs Hercules»[46]. Cependant, il rencontra rapidement un certain succès, puisqu'il pouvait écrire le 15 janvier au pasteur

---

[41] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 83-84.

[42] *Idem*, p. 89. — Identification: EUGÈNE MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. 1, Lausanne 1914 (rééd. Genève 1982) [= *DHV*], p. 48.

[43] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 82 et 89; cf. *supra* n. 35. — J. BARNAUD, *op. cit.*, p. 396 et n. 2, donne une date antérieure quant au choix de Viret, citant une lettre de ce dernier à Farel du 9 novembre 1555; mais celle-ci ne se trouve pas dans les archives de la Classe des pasteurs de Neuchâtel, comme indiqué (visite du 9 septembre 1986 aux Archives d'Etat de Neuchâtel). Elle n'est pas non plus mentionnée dans DOMINIQUE QUADRONI, *Répertoire de la Correspondance de Guillaume Farel*, publié dans *Actes du Colloque Guillaume Farel. Neuchâtel 29 septembre-1er octobre 1980*, t. 2, Genève-Lausanne-Neuchâtel 1983, p. 81-82 (cahiers de la *Revue de théologie et de philosophie*, 9/II).

[44] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 86.

[45] *Idem*, p. 84; E[duard] BAEHLER, *Das Tagebuch Johann Hallers aus den Jahren 1548-1561*, dans *Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern* 23, 1917, p. 271.

[46] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 83; A. GÉTAZ, *op. cit.*, p. 124.

zurichois Henri Bullinger que tout avait bien marché, grâce à l'aide de Dieu[47].

De son côté, Viret avait été convoqué à Château-d'Œx pour le 5 janvier. Il y monta avec son parent par alliance Hugues Turtaz, pasteur de Morat, mais se vit obligé de regagner Lausanne à la fin du mois déjà, suite au décès de son fils Pierre[48]. Il écrivit à Farel le 1er février qu'il avait «acquis plusieurs enfants en Jésus Christ par son ministère et qu'il en eût engendré davantage s'il y fût demeuré plus longtemps». Il mentionna également l'existence là-haut de «plusieurs bons et dévôts personnages» qui vénéraient Farel et souhaitaient le revoir, parmi lesquels Claude Favrod, âgé de 80 ans environ[49]. Ces montagnards avaient apparemment connu le réformateur lors de son séjour à Aigle et Ollon en 1527-1530.

Les deux amis n'y purent aller que quelques jours à fin avril, probablement dès le 29, car ils se trouvaient à Genève les 27 et 28 avril 1556[50]. Ils visitèrent le Pays-d'Enhaut et le Gessenay et furent de retour à Lausanne le 4 mai déjà, «sains et saufs» précisa le lendemain Viret à Calvin[51]. Les fatigues du voyage (rappelons que Farel avait 66 ans et que Viret était de médiocre santé) furent compensées par les satisfactions qu'ils en retirèrent en voyant l'avancement de l'évangélisation et la qualité des nouveaux pasteurs en poste, en particulier Béat Herdi. La Réforme leur y parut donc en bonne voie, «Dieu opérant un grand miracle», comme l'écrivait Farel à Haller en date du 9 mai. La «superstition» (c'est-à-dire le catholicisme), il est vrai, n'était pas encore éteinte[52]...

---

[47] A. Gétaz, *op. cit.*, p. 124.

[48] E. Baehler, *loc. cit.*, p. 271; J. Barnaud. *op. cit.*, p. 397; J. Guntern, *op. cit.*, p. 88-89. — Suivant d'autres auteurs (not. Henri Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. 1: *L'âge de la Réforme*, Lausanne 1927, p. 592), M. Campiche, *op. cit.*, p. 251, fait une confusion: Turtaz a bien accompagné Viret lors de son premier voyage et Farel l'a fait lors de la seconde expédition.

[49] A. Gétaz, *op. cit.*, p. 124; J. Barnaud, *op. cit.*, p. 397. — Sur l'importance de la prédication chez Viret, cf. Georges Bavaud, *Le réformateur Pierre Viret*, Genève 1986, p. 251-252.

[50] *Ioannis Calvini opera quae supersunt omnia*, éd. Guilielmus Baum, Eduardus Cunitz et Eduardus Reuss, vol. XVI (*Corpus reformatorum* XLIV), Brunswick 1877 [= *Calvini opera*], col. 113 n. 9.

[51] MHR, coll. Herminjard, 1553-1556, 523.

[52] *Calvini opera*, col. 140 (lettre de Farel à Haller, 9 mai 1556); J. Guntern, *op. cit.*, p. 93. Cf. H. Vuilleumier, *op. cit.*, p. 592 et n. 5. Voir aussi sur ce voyage: *Guillaume Farel 1489-1565. Biographie nouvelle*, Neuchâtel-Paris 1930, p. 650-651.

3. L'implantation de la Réforme

3.1. *L'organisation ecclésiastique*

Ces premiers pas accomplis, Berne organisa l'Eglise de son nouveau bailliage, en commençant par l'installation des pasteurs.

A Gessenay, le choix de Béat Herdi, prédicant de Zweisimmen qui s'était fait apprécier de ses futures ouailles, présenté le 9 janvier 1556, fut confirmé le 16. Deux autres pasteurs pour Gsteig et Lauenen devaient être choisis en février, consommant ainsi l'éclatement de l'ancienne paroisse catholique[53].

Au Pays-d'Enhaut, par contre, on garda dans un premier temps les anciennes circonscriptions: le 16 janvier, Berne nommait les nouveaux pasteurs, Clément Minod à Château-d'Œx et Louis Jarrod ou Jaquerod à Rougemont. Ils furent installés par le bailli de Graffenried respectivement les 24 et 26 janvier 1556. Peu après, Rossinière fut détachée de Château-d'Œx; son premier pasteur, mentionné en 1559, fut Barthélemy Graves, de Caux[54]. Quant à L'Etivaz, son église ne fut desservie qu'à partir de 1611 et érigée en paroisse en 1713 seulement[55].

Chaque pasteur fut pourvu d'un logement convenable et d'un salaire en argent et reçut du terrain et du bois. Selon son habitude, Berne avait voulu retenir à elle les bénéfices et autres revenus de l'ancien culte. Au Gessenay, LL.EE. transigèrent et en laissèrent aux paysans la majeure partie: par conséquent, en fonction de l'ordonnance du 16 mai 1556, ce furent les communes qui durent assurer pour la meilleure part les frais d'entretien du culte et de ses ministres. En revanche, ce fut radicalement différent au Pays-d'Enhaut où ces revenus se trouvaient être plus considérables: Berne les conserva et ce fut le bailli qui rétribua les pasteurs[56]. Ainsi à Rougemont, quand LL.EE. supprimèrent les deux chapelles de l'église Saint-Nicolas, elles s'en attribuèrent les revenus; mais par la suite, sur requête des châtelain, boursier et paysans qui les avaient dotées, elles ordonnèrent en échange le 6 juillet 1565 au

---

[53] J. Guntern, *op. cit.*, p. 85-86.
[54] *Idem*, p. 93-94, 115 et n. 1
[55] *DHV* 1, 1914, p. 707.
[56] J. Guntern, *op. cit.*, p. 110-116; A. Gétaz, *op. cit.*, p. 127.

bailli non seulement de prendre en charge les réparations et couvertures des chapelles et du chœur de l'église, mais aussi de remettre chaque année deux muids d'orge à la communauté pour les distribuer aux pauvres[57]: en procédant de cette manière, elles manifestaient une certaine équité vis-à-vis de la population tout en conservant l'essentiel des bénéfices.

LL.EE. ne se préoccupèrent pas seulement de l'entretien matériel des pasteurs, elles précisèrent aussi soigneusement leurs devoirs spirituels (prêches, catéchismes). Pour aider les ministres, encadrer la population et la maintenir autant que possible dans les normes de la stricte morale évangélique, des consistoires furent rapidement institués: à Château-d'Œx en 1557/1558, à Gessenay en 1559, à Rougemont et Rossinière par la suite[58]. Ces tribunaux des mœurs disparurent à la Révolution, en 1798.

L'encadrement était ainsi mis en place. Il lui restait à faire preuve de son efficacité.

3.2. *L'opposition à la Réforme*

Si une partie de la population était déjà acquise à la Réforme ou l'adopta rapidement, une autre fut plus difficile à convaincre et une troisième pratiqua une résistance de longue haleine. Vu l'imprécision des données, ces trois groupes ne peuvent être quantifiés; mais en raison même de son attitude et des traces laissées par la répression, c'est le troisième qui se laisse le mieux cerner. On peut toutefois estimer, grâce à des informations indirectes (constructions et agrandissements des lieux de culte, diminution de la répression), qu'en l'espace d'une génération les principes réformés avaient été acceptés par la majorité.

D'une manière générale, il semble que l'opposition à la Réforme ait été plus marquée dans le Gessenay alémanique qu'au Pays-d'Enhaut romand, mais c'est là aussi que les sources sont peut-être mieux conservées et qu'en tout cas l'étude en a été le plus poussée. Cette opposition revêtit plusieurs caractères que l'on peut classer en quatre groupes principaux: la résistance ouverte, la résistance passive ou larvée, l'exil et le suicide.

---

[57] AC Rougemont, E 25.
[58] J. Guntern, *op. cit.*, p. 117-120.

3.2.1. La résistance ouverte

Une population dont l'attachement à la foi de ses pères était aussi profondément ancré que celui des Hauts-Gruériens n'allait pas accepter aisément un changement qui devait bouleverser son mode de vie. Une bonne partie d'entre elle n'avait aucunement l'intention de renoncer à la messe qu'on alla alors fréquenter en terre valaisanne ou fribourgeoise depuis son abrogation, ni d'arrêter de se rendre en pèlerinage à Saint-Maurice, au Ranft et à Einsiedeln, comme elle en avait l'habitude[59]. Il n'est pas exclu, d'ailleurs, que l'arrivée de la Réforme ait augmenté le nombre des pèlerinages par réaction aux interdictions. De telles pratiques ne pouvaient être tolérées, les coupables devaient être punis.

Il en résulta un incident grave à Gessenay (et non à Château-d'Œx, comme cela l'a été écrit par erreur[60]). En mars 1556, alors que le bailli de Graffenried se trouvait absent du pays, la justice de Gessenay était réunie dans la salle du tribunal sous la présidence du châtelain Jakob Rufi pour déterminer les peines à appliquer en pareil cas. Une quarantaine d'émeutiers força l'entrée et insulta l'assemblée. Avertie, Berne envoya sur place une délégation dont faisait de nouveau partie l'avoyer Jean-François Naeguely et qui réussit à rétablir le calme. Elle prodigua un sérieux avertissement et interdit tout contact avec les pays catholiques, mais ne prononça pas de sanctions pour ne pas aigrir la population[61].

Un autre incident se produisit durant l'été. Avant de se réfugier à Fribourg, un catholique avait peint un tableau tournant Berne en dérision et écrit sur le mur intérieur de l'église de Gessenay: «Betzli, du sollst wussen vor allen dingen, du werdist miich nit zum lutrischen glouben bringen» — «Betzli [allusion à l'ours de Berne], tu dois savoir avant toutes choses que tu ne me convertiras pas à la foi luthérienne.» Le coupable présumé était un certain Henri Hack. Après l'avoir arrêté, Fribourg le relâcha, ayant appris qu'il était fils de son ancien arbalétrier[62].

---

[59] J. Guntern, *op. cit.*, p. 123.

[60] M. Campiche, *op. cit.*, p. 251, en dernier lieu.

[61] J. Guntern, *op. cit.*, p. 96-99.

[62] *Idem*, p. 99; Albert Hyrvoix, *Notes sur le prieuré de Rougemont ordre de Cluny au comté de Gruyère. Additions et corrections*, dans *Revue de la Suisse catholique* 25, 1894, p. 649.

Au printemps 1557, répondant au désir de compatriotes, Hans Annen, de Gessenay, fit sonner l'angélus et lut des prières catholiques; convoqué à Berne, il ne fut toutefois pas puni et s'en tira avec des remontrances. En revanche, Claude Breton, aubergiste de Rougemont, fut condamné le 12 avril 1557 à 50 livres d'amende pour ses propos; en novembre, c'est Claude Haldi qui est puni de 100 livres pour des discours[63]. Il convient toutefois de préciser que ces «écarts de langage» pouvaient tout aussi bien être d'ordre politique que religieux — s'ils n'étaient pas des deux. Toujours est-il qu'amendes et peines de prison pleuvaient: en décembre 1557, on ne comptait pas moins de 247 récalcitrants condamnés dans le bailliage. C'est sans doute ce nombre considérable qui amena LL.EE. à assouplir quelque peu les énormes peines prononcées en les diminuant de moitié[64]. Et pourtant, pour vaincre l'opposition tenace qui persistait dans le Gessenay, Berne frappait fort et alla même jusqu'à la peine capitale: en 1558, le bourreau bernois Hans Wuntschli se rendit à Gessenay pour décapiter Niklaus Krapfen, dont le crime avait été simplement qualifié de «mauvais traitement contre Dieu et LL.EE.»[65].

Pour tenter d'éviter la répression qui s'abattait sur ceux qui s'opposaient trop ouvertement à la nouvelle foi, les récalcitrants s'orientèrent vers une forme plus larvée, la résistance passive.

3.2.2. La résistance passive

Extérieurement, les adeptes de l'ancienne religion paraissaient s'être soumis, mais ils n'en persistaient pas moins dans leurs convictions intimes. Dès que l'occasion s'en présentait, ils allaient suivre la messe sur Fribourg et en Valais, se rendaient en pèlerinage à Saint-Maurice, au Ranft, à Einsiedeln, malgré les risques encourus. La proportion de ces réfractaires par rapport à la population totale est impossible à établir. Josef Guntern cite plusieurs cas de répression pour la fin du XVIe siècle, le nombre de cas diminuant

---

[63] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 99-100, 100 n. 3 et 102.

[64] *Idem*, p. 102-104. Il n'est pas dit s'il y avait des récidivistes parmi les 247 récalcitrants.

[65] *Idem*, p. 104-105. Un certain Bry (?) Favre et Pierre Marmier furent aussi exécutés à cette occasion, mais pour des motifs inconnus.

au XVIIe, mais continuant encore sporadiquement au XVIIIe[66]. Mentionnons à titre d'exemple les quatre ressortissants (François Massard, Red. Basin, Claude Mossier [= Rossier?] et Jacques Pignolet) du bailliage qui allèrent assister à la messe à Soleure en 1588/1589 avant de partir au service mercenaire[67]. Le cas le plus spectaculaire est celui de Peter Grundisch, de Gessenay, qui prononça en 1590 un serment imprudent: «er wellte alle sin khü geben, das die mäs noch wäre» — «il donnerait volontiers toutes ses vaches pour que la messe existe encore». Berne estima insuffisante l'amende de 100 livres qui lui avait été infligée et en porta le montant à 1000 livres, pour lesquelles les gens de Gessenay se portèrent caution malgré la colère du souverain. Et quand Grundisch mourut en 1594, on trouva dans sa maison une grande «idole» (vraisemblablement une statue) et des livres de messe que le bailli fit brûler après en avoir retiré l'or[68].

La coutume d'honorer les défunts était fermement ancrée. Pour éviter tout ce qui pourrait être interprété comme un retour ou une permanence du culte des morts, Berne édicta une ordonnance le 29 août 1565: pas de cérémonie funèbre, un repas réservé à la famille[69]. Cette absence de service funèbre durera jusqu'en 1869 dans le canton de Vaud[70]. Nul doute là aussi que LL.EE. se heurtèrent à une forte résistance larvée, tant la tradition et la coutume étaient séculaires et tenaces.

Le cas de la famille Bottschung est révélateur des sentiments qui devaient exister à cet égard. Quand leur mère mourut en 1568, les frères Bartlomé et Christian Bottschung d'Abländschen firent venir un prêtre catholique, apparemment pour administrer l'extrême-onction, puis transportèrent le cadavre en terre fribourgeoise où ils l'ensevelirent selon le rite catholique, ce qui leur valut une

---

[66] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 122-126. Cet état de choses n'était pas particulier au Pays-d'Enhaut; on le retrouve aussi ailleurs: cf. ALFRED MILLIOUD, *Le Consistoire de Bex, 1659-1691*, Bex 1914, not. p. 67-72 (1667).

[67] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 123.

[68] *Idem*, p. 123-124; ROBERT MARTI-WEHREN, *Die Mauritiuskirche zu Saanen*, Gstaad 1920, p. 26.

[69] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 126-128.

[70] M. CAMPICHE, *op. cit.*, p. 184; cf. YVONNE PREISWERK, *Le repas de la mort*, Sierre 1983, p. 273.

amende de 500 livres, plus 10 livres pour avoir fait appel à un prêtre[71].

3.2.3. L'exil

A l'instar des protestants de Locarno qui durent quitter le Tessin en 1555, les Hauts-Gruériens qui désiraient continuer à pratiquer librement le catholicisme se virent dans l'obligation de prendre le chemin de l'exil. Haller écrivait à Bullinger le 15 janvier 1556 que «les romanisants» s'en étaient allés[72]: sans doute entendait-il par là les prêtres, mais aussi les laïcs les plus intransigeants. Il s'était certainement montré trop optimiste, comme l'illustrent les exemples que nous venons de voir, mais départs il y eut vers Fribourg surtout et probablement aussi vers le Valais.

Doit-on pour autant suivre les auteurs qui parlent d'une émigration massive[73]? La difficulté est que nous manquons de données quantitatives suffisantes. Une étude minutieuse des sources disponibles, notamment par la comparaison des terriers précédant immédiatement la période bernoise avec les séries suivant aussitôt[74], permettrait peut-être d'apporter un élément de réponse, mais ce travail reste à faire.

Pour l'instant, nous sommes donc limités à quelques remarques générales. Pour une branche de la famille Geneyne de Château-d'Œx établie à Grandvillars (comme nous l'avons vu), pour une branche de la famille Cottier de Rougemont installée à Bellegarde[75], pour d'autres cas similaires que l'on pourrait citer, il semble toutefois que l'on n'assiste à aucune disparition de patronymes dans la région, qui ne paraît pas s'être substantiellement vidée. En effet, une émigration en masse aurait laissé des traces, ne serait-ce que par l'abandon des terres et des biens, entraînant par conséquent une diminution des redevances; or, il semble que ce ne soit pas le cas. Du reste, le fait de quitter ses terres et son bétail est très

---

[71] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 128.

[72] A. GÉTAZ, *op. cit.*, p. 124; R. MARTI-WEHREN, *op. cit.*, p. 22. Cf. G. BAVAUD, *op. cit.*, p. 341-342.

[73] En dernier lieu, M. CAMPICHE, *op. cit.*, p. 252, citant RICHARD PAQUIER, *Le Pays de Vaud et la Réforme*, dans *Cahiers de la Renaissance vaudoise* 1935, nº 14, p. 21.

[74] ACV, série Fc.

[75] M. CAMPICHE, *op. cit.*, p. 252; ALAIN CHESAUX, *Rougemont et son église. Neuf cents ans d'histoire*, Château-d'Œx 1980, p. 14.

dur pour le paysan qui se voit ainsi ruiné — et même un Peter Grundisch ne l'avait pas fait, malgré son attachement à l'ancienne foi. En revanche, l'exil est sans doute plus facile pour un artisan, citadin ou non (tel ce Jakob Sumi que nous avons vu se rendre à Berne pour ses convictions religieuses), lequel trouvera plus aisément à se reloger et à travailler ailleurs.

De plus, le Pays-d'Enhaut, qui semble avoir connu une certaine surpopulation, a longtemps été terre d'émigration[76]. Les motifs de départs peuvent donc avoir été économiques[77] ou autres, pas nécessairement religieux. Ainsi, les cas de Loys Chapellay (Chapalay) et de Pierre Platti (Platel), de Rougemont, qui épousèrent deux sœurs Duc à La Roche le 15 janvier 1554, ne peuvent, pour cause de date trop précoce, être mis en relation avec l'implantation de la Réforme, comme l'a supposé le Père Dellion[78]. Il convient donc d'être prudent dans les interprétations et de conclure que, si l'arrivée de la Réforme provoqua plusieurs départs en exil d'irréductibles dont le nombre ne peut être précisé, il ne semble pas pour autant que l'on puisse s'exprimer en termes d'«émigration en masse», ce que rien dans les sources contemporaines ne laisse entendre.

3.2.4. Le suicide

En raison du changement abrupt de religion qui imposa une modification drastique des mœurs, notamment par la suppression de fêtes, jeux et danses, et l'introduction d'un mode de vie plus austère, certains auteurs évoquent l'épidémie de neurasthénie et de suicides qui désola la contrée à ce moment[79]. Là aussi, il faut bien

---

[76] Et le sera: cf. ANNE RADEFF ET PAUL-LOUIS PELET, *Emigrés du Pays-d'Enhaut, 1613-1730*, dans *Rougemont*, p. 95-105. Cf. aussi KARL ZBINDEN, *Ein Beitrag zur Auswanderung der Landschaft Saanen*, dans *Saaner Jahrbuch* 6, 1984, p. 68-100 (parvenu trop tard à notre connaissance pour avoir pu être consulté).

[77] Comme ce fut vraisemblablement le cas du fromager Jean Michet, de Rougemont, qui s'installa à Saint-Gervais et fut reçu bourgeois de Genève en 1488: ALFRED COVELLE, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, Genève 1897, p. 106. — Sur les fromagers, cf. ANNE RADEFF, *Aspects de l'exploitation laitière de Genève et du Pays de Vaud au XVIIe siècle*, dans *RHV* 82, 1974, p. 65-76 (avec bibliographie) et WALTER BODMER, *L'évolution de l'économie alpestre et du commerce des fromages du XVIe siècle à 1817 en Gruyère et au Pays d'Enhaut*, dans *Annales fribourgeoises* 48, 1967, p. 5-162.

[78] A. DELLION, *op. cit.*, t. 7, 1891, p. 171.

[79] Cf. *supra* n. 73; cf. H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, p. 593-594.

constater que ce phénomène paraît relever davantage de la tradition populaire que d'un fait historique avéré. En effet, aucun document contemporain n'y fait allusion et il faut attendre pour cela le dernier quart de XVIIIe siècle. Sauf erreur, la première mention en est due à l'aristocrate bernois Charles-Victor de Bonstetten, qui fut huit mois bailli de Gessenay en 1779, dans sa 13e lettre sur un peuple de bergers en Suisse, où il écrit que «le nouveau gouvernement se rendit odieux, le peuple tomba dans la plus grande tristesse, et pendant quelques années plusieurs se tuèrent de leur propre main»[80]. Mais ce texte de l'époque des Lumières, postérieur de deux siècles aux événements, avec tout ce qu'il comporte de sensibilité «naturaliste», doit être abordé avec une grande prudence.

Il est vraisemblable que certaines personnes désespérées par le rejet imposé de la religion traditionnelle se soient laissé entraîner à accomplir le geste fatal, sans que pour autant leur nombre ait atteint une ampleur telle qu'on puisse le qualifier d'épidémie. Si cela avait été le cas (possible, puisque l'aspect occasionnellement contagieux du suicide est bien connu), l'événement aurait suffisamment marqué les esprits pour que l'on en trouve mention par exemple dans les chroniques de Rougemont et de Château-d'Œx, lesquelles sont muettes sur ce point.

A défaut d'informations sûres, il faut donc renoncer à parler d'épidémie de suicides dans le cas qui nous occupe.

3.3. *La répression*

Pour venir à bout des récalcitrants, Berne usa de la carotte et du bâton. Face aux diverses agitations qui se produisirent au début de son entrée en possession, elle préféra d'abord agir en douceur en ne punissant pas les émeutiers et en se contentant de leur prodiguer des avertissements, sans doute sous l'influence du bailli de Graffenried, ainsi que de l'avoyer Naeguely. Passé quelques mois, elle commença à sévir plus lourdement: amendes élevées, parfois très fortes, et peines de prison se mirent à pleuvoir. Quand, le 15 décembre 1557, LL.EE. s'aperçurent qu'il n'y avait déjà pas moins de

---

[80] CHARLES-VICTOR DE BONSTETTEN, *Une contrée pastorale (lettres sur un peuple de bergers en Suisse)*, dans *Rougemont*, p. 84.

247 personnes condamnées, elles consentirent à adoucir les peines, abaissant les amendes de moitié[81]. Toutefois, leur position restait ferme et elles n'hésitèrent pas à prononcer la peine de mort en 1558, relativement adoucie en décapitation. Les émeutes de décembre 1555 et mars 1556 de Gessenay, la solidarité manifestée à l'égard de Peter Grundisch par ses compatriotes en 1590 lors de leur cautionnement, d'autres actions encore (telle celle d'Hans Annen en 1557) montraient à quel point la mainmise bernoise était difficilement acceptée par une bonne partie de la population. Même en extériorisant son irritation, Berne réussit à asseoir sa domination en faisant preuve d'une certaine souplesse et d'une relative mansuétude, tout en maintenant une fermeté de fond. Main de fer dans un gant de velours: son but était atteint à la fin du XVIe siècle.

Il faut souligner que, si la répression permit d'assurer l'implantation de la Réforme dans la région, ou tout au moins de l'aider, elle poussa cependant les gens à adopter un comportement extérieur conforme sans pour autant les convaincre nécessairement dans leur for intérieur. Des pratiques pluriséculaires ne pouvaient être effacées d'un trait de plume, et c'est bien pourquoi LL.EE. durent sévir jusqu'au XVIIIe siècle. Certaines traces perdurèrent même jusqu'au XIXe siècle[82].

Conclusion: adoption progressive de la Réforme

Quand Berne mit la main sur la Haute-Gruyère, les partisans de la Réforme étaient apparemment relativement peu nombreux. Si les prédicateurs tels que Haller et Viret connurent un certain succès, entraînant la conversion de plusieurs, il n'en demeure pas moins que l'adhésion de la majorité qui se fit progressivement doit avoir été essentiellement formelle dans un premier temps et faite sous la contrainte[83]. Pourtant, la construction de la chapelle de L'Etivaz en 1584 et l'agrandissement du temple de Château-d'Œx en 1587 paraissent prouver le ralliement de l'ensemble des parois-

---

[81] J. GUNTERN, *op. cit.*, p. 104.

[82] H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. 2: *L'orthodoxie confessionnelle*, Lausanne 1928, p. 641-642.

[83] Cf. A. CHESAUX, *op. cit.*, p. 15; H. VUILLEUMIER, *op. cit.*, t. 1, 1927, p. 594-595.

siens à la profession de foi évangélique après une génération[84]. Le poids des usages et des coutumes qu'il fallut abandonner pour un cadre de mœurs plus rigide pesa lourdement, ainsi que le bailli de Bonstetten s'en fera plus tard l'écho[85]. Mais, avec le temps, le protestantisme s'établit définitivement au sein d'une population qui d'ailleurs n'avait pas le choix, et seule une minorité de plus en plus réduite et devenue infime continua à penser avec nostalgie à la période révolue du catholicisme. Et la population s'attacha même à Berne au point de ne plus vouloir s'en séparer en 1798!

Annexe

L'affaire du prédicant de Rougemont (1556)

La détention pendant quelque temps du prédicant de Rougemont par Fribourg provoqua une certaine tension entre cet Etat et Berne[86]. C'est probablement en septembre 1556 que ce prédicateur s'était laissé entraîner à proférer des paroles «grossières et injurieuses» à l'égard de Fribourg et du catholicisme, et ce apparemment sur le territoire de ce canton. Cette attitude insultante ne pouvait être tolérée; aussi, le 30 septembre, le Conseil de Fribourg ordonna-t-il au bailli de Gruyères de procéder à son arrestation, lequel le gardera 5 semaines durant dans ses geôles. Berne non plus ne pouvait rester sans réagir: le bailli de Graffenried intervint à son tour auprès de son collègue fribourgeois. On lui fit répondre le 3 octobre que l'on allait s'occuper de l'affaire. Pourtant, quand un émissaire de Berne se présente devant le Conseil le 12 pour demander de pardonner au prédicant en assurant que défense lui serait désormais faite de parler de la sorte, rien n'a encore été fait. Le 14, on fait emprisonner à Gruyères un jour et une nuit deux religieux qui ont bu et parlé avec le prédicant.

L'affaire est enfin traitée le 22 octobre. Suite à la promesse de Berne, on décida d'abord de remettre le prédicant en liberté; le Conseil se ravisa ensuite et ordonna de le traduire en justice — vu la gravité de ses propos et son refus de se rétracter, préférant la mort à cela — à moins qu'il ne veuille finalement y consentir. Mais deux jours plus tard, craignant la désunion et des troubles entre les deux cantons, le Conseil renonce à punir le prédicant en espérant que Berne le fera. L'affaire se conclut le 5 novembre: Berne cédait à Fribourg la seigneurie de Villarsel-le-Gibloux

---

[84] Cf. Jean-Pierre Monnet, *L'église et la paroisse de Château-d'Œx. Notice historique*, Château-d'Œx 1977, p. 15; H. Vuilleumier, *op. cit.*, t. 1, 1927, p. 595.

[85] C.V. de Bonstetten, *loc. cit.*, p. 84-85.

[86] A. Hyrvoix, *loc. cit.*, p. 649-651; A. Gétaz, *op. cit.*, p. 125-126; J. Guntern, *op. cit.*, p. 90-92.

moyennant 400 écus[87] et la libération de son ecclésiastique; de son côté, Fribourg le relâchait à condition qu'il paie les frais de sa détention et que Berne le punisse.

Qui était-il? S'appuyant sur les *Ephémérides* de Haller, Hyrvoix présume qu'il s'agit de Viret lui-même, «sans doute venu sur le territoire de Fribourg faire sa propagande calviniste»; Gétaz le suit, tout en estimant ce comportement «extraordinaire» de sa part. Avec raison, Guntern estime cette hypothèse erronée; mais, induit à son tour en erreur par une mauvaise compréhension du Manual de Fribourg, il l'identifie comme étant Claudi Meyen (ou May): or, ce dernier n'est autre que le conseiller bernois Glado May qui mit fréquemment ses talents de diplomate au service de son canton[88] et fut précisément l'émissaire de Berne à Fribourg du 12 octobre[89]! Il s'agit de toute évidence d'un troisième personnage, somme toute facile à identifier. Le terme de prédicant était alors l'appellation courante du pasteur: bien que son nom ne soit pas mentionné au long de l'affaire, il ne peut donc s'agir que de Louis Jaquerod qui avait été installé quelques mois auparavant, le 26 janvier 1556, pasteur de Rougemont... Sa mésaventure ne lui coûta pas sa place puisqu'il était toujours en fonctions en 1559[90], mais lui valut certainement au moins un blâme de Berne, sans compter les désagréments de son emprisonnement.

Cet incident souligne combien, malgré leurs divergences politiques et religieuses, Berne et Fribourg tenaient à s'entendre et comment les deux cantons parvenaient à surmonter leurs dissensions par la négociation. Le partage du comté de Gruyère l'avait déjà illustré; l'affaire du prédicant de Rougemont s'inscrit dans cette ligne.

---

[87] Charles de Challant, seigneur de Villarsel, avait reconnu en 1536 la suzeraineté de Fribourg, mais Berne continuait à revendiquer les droits de l'évêque de Lausanne sur le château de Villarsel. L'affaire du prédicant de Rougemont n'y mit du reste pas terme, puisqu'il fallut attendre jusqu'en 1584 un arbitrage qui conclut définitivement à la souveraineté de Fribourg, *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* (= *DHBS*) 7, 1933, p. 131.

[88] Avoyer de Berthoud et bailli de Morges de 1536 à 1541, Glado May, qui mourut en 1568, fut notamment ambassadeur à Bâle en 1544, à Strasbourg en 1546, à Pontarlier en 1554, en France en 1557 et député à la diète de Baden en 1562, *DHBS* 4, 1928, p. 695, art. «May» n° 7.

[89] Ce que confirme la lettre de Berne à Fribourg: ACV, Bl 4, 13 octobre 1556.

[90] *DHV* 2, 1921, p. 568.